

Certification de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire CPLDS - session 2026

Instruction du 12/02/2026 relative à l'inscription à l'examen du CPLDS, session 2026

Délégation de région académique à l'information et à l'orientation-site Créteil

Pôle persévérance et lutte contre décrochage scolaire

Affaire suivie par : Tanya Gouzouguec

Tél : 01 57 02 68 15

Mél : tanya.gouzouguec@ac-creteil.fr

*Texte adressé à tous les personnels éligibles à la CPLDS
s/c de mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne
s/c de mesdames les Inspectrices d'Information et d'Orientation*

Références :

Décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire

Examen du Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire, session 2026 : nature des épreuves et modalités d'inscription.

COMMUNICATION OBLIGATOIRE

Le Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire (CPLDS) **atteste la qualification** des personnels d'enseignement et d'éducation intervenant dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire ou dans l'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale.

Cet examen **comporte deux épreuves** qui auront lieu en novembre-décembre 2026 et de manière dérogatoire, en session anticipée en mai-juin 2026 :

- La première épreuve consiste en une séance pédagogique d'une durée de 30 minutes avec plusieurs élèves décrochés ou décrocheurs, suivie d'un entretien de 15 minutes avec la commission de jury.
- La seconde porte sur une étude de cas autour d'une problématique en lien avec la lutte contre le décrochage scolaire (préparation d'une durée de 60 minutes suivie d'une présentation de 15 minutes et d'un entretien avec la commission de jury de 15 minutes).

Les inscriptions doivent **obligatoirement s'effectuer sur le site de la Maison des Examens du lundi 16 février (12h00) au lundi 16 mars 2025 (17h00) à l'adresse suivante : <https://inscynetpro.siec.education.fr/>** (rubrique CA – Certificat d'Aptitude).

Suite à cette inscription en ligne, le candidat devra **impérativement déposer** sur la plateforme DEXCO, entre le 18 mars et le 03 avril 2026, les pièces justificatives demandées.

Indépendamment de l'inscription à l'examen, une **formation régionale préparant au CPLDS** (session 2027), accessible au Programme Académique de Formation, sera mise en place en 2026-2027. Une information plus complète sera diffusée aux établissements scolaires en avril 2026.

Pour le recteur et par délégation,
La déléguée régionale académique à l'information et à l'orientation adjointe-site Créteil
Elisabeth Boyer